

COMMUNE DE BARCELONNE

Compte rendu de la séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 25 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonne (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la salle communale la BERGERIE, et à huit clos compte tenu de la situation sanitaire actuelle, sous la présidence de Monsieur Patrick SIEGEL Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Elections des Adjoints
- Désignation Conseillers communautaires
- Questions diverses

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.05.2020

Présents : Jean-Baptiste BERTAUD, Patrick BROCHIER, Gérard GIRON, Estelle JULLIEN, Yannick LEGENDRE, Jacky MICHELET, Elisabeth PENEL-GIRARD, Cécilia RANC, Geoffrey REBATEL, Johanna RIMET, Dorothée ROULET, Patrick SIEGEL, Élisabeth VIAL, Françoise VIGNON.

Excusés : René VIGNON

Secrétaire de séance : Geoffrey REBATEL

Début de séance 19h14

Après avoir effectué l'appel des nouveaux conseillers élus, Monsieur Patrick SIEGEL, Maire sortant, déclare installé le conseil municipal et laisse la présidence à Monsieur Jacky MICHELET, doyen des conseillers.

Monsieur Jacky MICHELET a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire en distribuant les enveloppes et les bulletins de vote vierges.

Election du Maire (2020 DE 014)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner **Monsieur Geoffrey REBATEL** pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mr le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick BROCHIER : dix voix
- Madame Françoise VIGNON : une voix

Monsieur Patrick BROCHIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Création des postes d'adjoints (2020 DE 015)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints (2020 DE 016)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2/2014 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Jacky MICHELET : 8 voix
- Monsieur Geoffrey REBATEL : 2 voix

Monsieur Jacky MICHELET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Johanna RIMET : 10 voix

Madame Johanna RIMET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Désignation des Conseillers Communautaires (2020 DE 017)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- que la création de la communauté de communes de la Raye a été autorisée par Arrêté Préfectoral N°10-1953 le 10 mai 2010,
- l'approbation de ses statuts par le Conseil Municipal le 14 mai 2010,
- Suite à la fusion de la communauté de communes de la Raye et de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2017,
- Arrêté préfectoral n°2019302-0011 du 24 octobre 2019 constatant la composition de l'organe délibérant de Valence Romans Agglo à compter du prochain renouvellement de 2020

La communauté d'agglomération étant administrée par un conseil communautaire constitué de membres délégués élus par les conseils municipaux des communes associées, il convient d'en élire les représentants : 2 pour la commune de Barcelonne.

La loi du 17 mai 2013 a modifié les règles d'élection des conseillers communautaires. En effet, les conseillers communautaires seront désignés selon le tableau, établi après l'élection du maire et des adjoints, qui classe obligatoirement en premier le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

Après avoir procédé au vote,
Monsieur le Maire déclare

- Patrick BROCHIER
- Jacky MICHELET

représentants de la commune de Barcelonne au conseil communautaire de la communauté de
Valence Romans Agglomération.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local à l'ensemble du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 59.

Barcelonne, le 25 mai 2020

Le Maire,
Patrick BROCHIER

